Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des finances DFF

Centrale de compensation CdC
Finances et registres centraux (FRC)
Statistique et Registres centraux

Spécifications RAFam Change 2025

Synchronisation avec UPI

Date de MEP planifiée	05.11.2025
Nom du document	Spécifications RAFam Change 2025
Type	Spécifications
Application	RAFam

Table des matières

1. Situation 3
2. Importation des annonces inchangée 3
3. Réduction du nombre d'avis de synchronisation UPI (69b) 3

1. Situation

Le RAFam continue de s'adapter à la modernisation des interfaces UPIServices de la CdC (eGov n°45), utilisées pour la mise à jour des données d'identification des personnes présentes dans le registre (synchronisation avec UPI).

Dans un premier temps, ce change vise à réduire le nombre d'avis transmis inutilement aux caisses lors de modifications de données dans UPI. Ce changement n'entraîne aucune modification du schéma. Les avis de synchronisation du RAFam avec UPI doivent en effet se limiter aux seules situations où ces modifications pourraient avoir un impact sur une allocation ou sa gestion auprès de la caisse.

2. Importation des annonces inchangée

Le batch d'importation est inchangé.

Lors de l'importation d'une annonce de nouvelle allocation (68a) ou d'une mutation (68b), les données ci-dessous sont reprises d'UPI :

- Statut du NAVS13 (actif/inactif)
- Date de naissance de l'enfant et du bénéficiaire
- Nom, prénom, sexe de l'enfant et du bénéficiaire
- Eventuelle date de décès de l'enfant et du bénéficiaire

Si l'une ou l'autre de ces données rend l'allocation non plausible, l'annonce est refusée et les informations suivantes sont transmises dans l'accusé de réception :

IMPORTATION (accusé de réception 69a)		
error Code	**return Code**	**Description**
101	2	Début de droit de l'allocation incompatible avec la date de naissance de l'enfant dans UPI
102	2	Fin de droit de l'allocation incompatible avec la date de naissance de l'enfant dans UPI
301	2	NAVS enfant inconnu ou non valide
303	2	NAVS bénéficiaire inconnu ou non valide
306	2	Période de droit de l'allocation incompatible avec la date de décès de l'enfant dans UPI
307	2	Période de droit de l'allocation incompatible avec la date de décès du bénéficiaire dans UPI

3. Réduction du nombre d'avis de synchronisation UPI (69b)

Une synchronisation de l'ensemble des données du RAFam avec UPI est effectuée chaque nuit. Auparavant, toute modification de données d'une personne dans UPI (nom, prénom, sexe, etc.) était signalée aux caisses détenant des allocations la concernant. Dès la mise en production de la nouvelle version de ce batch, seules les mutations ayant un impact sur une allocation valide dans le RAFam seront signalées, à savoir les changements de NAVS13, de date de naissance ou de décès suite auxquels l'allocation n'est plus plausible.

Le tableau ci-dessous résume les avis 69b qui pourront être envoyés aux caisses :

SYNCHRO UPI (avis 69b)		
errorCode	**returnCode**	**Description**
302	0	NAVS enfant modifié, sans modification des données personnelles
302	0	NAVS enfant modifié, avec modification des données personnelles sans impact sur l'allocation
302 + 304 + 101	1	NAVS enfant modifié, avec modification de la date de naissance ayant un impact sur le début de droit de l'allocation
302 + 304 + 102	1	NAVS enfant modifié, avec modification de la date de naissance ayant un impact sur la fin de droit de l'allocation
302 + 304 + 306	1	NAVS enfant modifié, avec modification de la date de décès incompatible avec la période de droit
302 + 210	1	NAVS enfant modifié, avec création d'un chevauchement 210
302 + 211	1	NAVS enfant modifié, avec création d'un chevauchement 211
302 + 215	1	NAVS enfant modifié, avec création d'un chevauchement 215
302	1	NAVS enfant annulé
304 + 101	1	Modification de la date de naissance de l'enfant ayant un impact sur le début de droit de l'allocation
304 + 102	1	Modification de la date de naissance de l'enfant ayant un impact sur la fin de droit de l'allocation
304 + 306	1	Enfant décédé dans UPI avec impact sur la validité de la période de droit
304	0	NAVS bénéficiaire modifié
304	1	NAVS bénéficiaire annulé
304 + 307	1	NAVS bénéficiaire modifié, avec modification de la date de décès incompatible avec la période de droit
304 + 307	1	Bénéficiaire décédé dans UPI avec impact sur la validité de la période de droit

Pour toute question, l'adresse électronique suivante est à votre disposition famzreg@zas.admin.ch